

Réf. à rappeler : Cellule instruction  
Affaire suivie par : Beatrice ROBERT  
Téléphone : 02 41 81 45 71  
02 41 81 43 98

Angers, le - - JAN. 2011

Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté votre intérêt pour le métier d'assistant maternel ou votre intention de devenir assistant(e) maternel(le).

La réglementation en vigueur relative à l'agrément des assistants maternels (décret d'application du 14 septembre 2006) prévoit la mise en place de « *séances d'information relatives à l'activité d'assistante et assistant maternels, au cours desquelles sont évoqués notamment les modalités d'exercice de cette activité, les conditions de l'agrément..., les droits et obligations qui s'attachent à cet agrément, les besoins de l'enfant et les relations avec les parents ou les personnes responsables de l'enfant* ».

Aussi vous êtes invité à participer à l'une des prochaines séances d'information qui se dérouleront aux lieux et dates indiqués sur le calendrier ci-joint. Vous pourrez également le consulter, avec quelques informations sur cette profession, sur le site <http://assistantsmaternels49.fr>.

Cette réunion d'information devrait pouvoir vous apporter des réponses aux questions que vous vous posez à propos de ce métier, de cette activité d'accueil.

Un dossier de candidature vous sera remis à l'issue de cette réunion.

Si vous souhaitez confirmer votre candidature à l'exercice de cette profession, vous adresserez ce dossier complété au service de prévention et promotion de la santé familiale – PMI.

Une évaluation sera ensuite réalisée par les travailleurs médico-sociaux de la Maison départementale des solidarités de votre domicile.

L'agrément délivré par le Président du Conseil général de Maine-et-Loire est en effet obligatoire pour accueillir, moyennant rémunération, des enfants mineurs à votre domicile.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Président du Conseil général et par délégation,  
Le Médecin chef du service  
Prévention et promotion de la santé familiale - PMI,



Dr Marie-Claudine UZUREAU

Je vous remercie de bien vouloir **respecter scrupuleusement les horaires** indiqués sur le calendrier des rencontres.